

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS DE TAXATION DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES ET DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

ABRÉVIATIONS ET EXPRESSIONS UTILISÉES DANS LE TABLEAU	
IR	Impôt sur le revenu
MV	Moins-value
PV	Plus-value
VM	Valeurs mobilières (actions, obligations), parts d'OPCVM
DROITS SOCIAUX	Participation dans une société cotée ou dans une société non cotée
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR "PROFITS FINANCIERS"	MATIF, parts de FCIMT, marchés d'options négociables ou bons d'option.
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR VALEURS MOBILIÈRES, Y COMPRIS LES "SICAV MONÉTAIRES"	<ul style="list-style-type: none"> - cessions de droits sociaux; - clôture de PEA avant les 5 ans de sa date d'ouverture; - cessions de titres réinvesties dans une société; - cessions de titres réinvesties successivement dans des sociétés nouvelle non cotée; - échanges de titres reçus en contrepartie de l'apport suite à un réinvestissement; - expiration du report d'imposition/sursis d'imposition des plus-values.
TITRES	valeurs mobilières, y compris les "SICAV monétaires" et droits sociaux
2074-ET-D	La déclaration n° 2074-ET-D
2042	La déclaration n° 2042
2042-C	La déclaration n° 2042 C
2074	La déclaration n° 2074
2074-I	L'annexe n° 2074-I
2074-IMP	La déclaration n° 2074-IMP
2074-DIR	La déclaration n° 2074-DIR

OPÉRATIONS

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES À L'EXCLUSION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, Y COMPRIS LES SICAV MONÉTAIRES

QUEL QUE SOIT LE MONTANT DE CESSIONS

Calcul de l'ensemble des PV/MV par les banques

Calcul des PV/MV par le contribuable (en totalité ou en partie)

2042¹ + justificatifs bancaires à conserver

2074¹ cadre 4 ^{et}/_{ou} 2074-IMP¹

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES À L'EXCLUSION DE CESSIONS SIMPLES DE VM

CESSIONS DE DROITS SOCIAUX

2074¹ cadre 4 ^{et}/_{ou} 2074-DIR¹ ^{et}/_{ou} 2074-IMP¹

DONATION DE TITRES DE SOCIÉTÉS COTÉS À CERTAINS ORGANISMES OU FONDATIONS

2074¹ cadre 4

CLÔTURE DE PEA

Avant expiration du délai de 5 ans calculé à compter de la date d'ouverture du plan

(sauf exception. Cf notice, cadre 5)

Calcul par la banque de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée

Calcul par le contribuable de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée

2042¹ + justificatifs bancaires à conserver

2074¹ cadre 5

Après expiration du délai de 5 ans

Plus-values

Moins-values avec calcul de la MV par la banque

Moins-values avec calcul de la MV par le contribuable

Aucune déclaration

2042¹ + justificatifs bancaires à conserver

2074¹ cadre 5

PROFITS FINANCIERS

MATIF, marchés d'options négociables et bons d'option uniquement

Les profits ou pertes figurent déjà sur l'imprimé n° 2561 ter ou autre document remis par la banque

2042¹ + justificatifs bancaires à conserver

Parts de FCIMT uniquement

Profit ou perte calculé par l'intermédiaire

Profit ou perte calculé par le contribuable

2042¹ + justificatifs bancaires à conserver

2074¹ cadre 6

MATIF, bons d'option, marchés d'options négociables et parts de FCIMT

Profit ou perte calculé par l'intermédiaire

Profit ou perte calculé par le contribuable

2042¹ + justificatifs bancaires à conserver

FCIMT > 2074¹ cadre 6

MATIF > 2074¹ cadre 9 + justificatifs bancaires à conserver

OPTION POUR LE REPORT D'IMPOSITION À L'IR DES PV DE CESSION EN CAS DE RÉINVESTISSEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ D'AU MOINS 80% DE LA PLUS-VALUE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX À COMPTER DU 1.1.2011 (ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI)

2074-1¹ cadre 2

PLUS-VALUES D'APPORT À UNE SOCIÉTÉ À L'IS CONTRÔLÉE PAR L'APPORTEUR RÉALISÉES À COMPTER DU 14.11.2012 (ARTICLE 150-0 B TER DU CGI)

Apport respectant les conditions du report d'imposition

2074-1¹ cadre 3

GAIN DE CESSION OU D'APPORT DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION

2074-1¹ cadre 4

ÉCHANGE DE TITRES BÉNÉFICIAIRE DU SURSIS D'IMPOSITION

Échange de titres non grevés d'un report d'imposition

Échange de titres grevés d'un report suite à échange avant 2000 (enchaînement du report et du sursis d'imposition)

Année d'échange > aucune déclaration

2074-1¹ § 800 et 820 (année de réalisation)

ÉCHANGES DE TITRES REÇUS EN CONTREPARTIE D'UN APPORT À LA SUITE D'UN RÉINVESTISSEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ ET BÉNÉFICIAIRE DU SURSIS D'IMPOSITION

Enchaînement du report d'imposition avec le sursis d'imposition

2074-1¹ § 800 et 820 (année de réalisation)

OPÉRATIONS

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES (SUITE)

EXPIRATION DU REPORT D'IMPOSITION DES PV

Pour les reports consécutifs à un échange de titres avant 2000

2074-11 § 540 et 800 ou 820 (si échange successif)

Pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 1.1.2006

2074-11 § 520 (sauf lignes 522 & 528) et § 800

2074-11 § 520 et 800

Si absence de prorogation

Si demande de prorogation de précédents reports

Pour les reports consécutifs à un réinvestissement à compter du 1.1.2011 (article 150-0 D bis du CGI)

2074-11 § 500 et 800

2074-11 § 500 et 820

Si absence de prorogation

Si demande de prorogation de précédents reports

Pour les reports consécutifs à un apport à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur réalisé à compter du 14.11.2012

2074-11 § 560 et § 800

2074-11 § 560 et § 820

Si absence de prorogation

Si prorogation

Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France

2074-ET-D11 et 2074-11 cadre 8

EXPIRATION DU SURSIS D'IMPOSITION DES PV

Opérations taxables

207411 cadre 4

EXPIRATION DU SURSIS D'IMPOSITION DES PV RELEVANT ANTÉRIEUREMENT DU REPORT D'IMPOSITION (ENCHAÎNEMENT ANTÉRIEUR DU REPORT AVEC LE SURSIS)

Pour la partie plus-value/moins-value en report d'imposition

2074-11 cadre 5 et § 820

Pour la partie plus-value/moins-value en sursis d'imposition

207411 cadre 4

OPTION POUR L'EXONÉRATION DES PV DE CESSIION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES (JEI)

207411 cadre 8

EXONÉRATION DES PV EN REPORT D'IMPOSITION À L'EXPIRATION DU DÉLAI DE 5 ANS SUIVANT LE RÉINVESTISSEMENT D'AU MOINS 80 % DE LA PV NETTE DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (art 150-0 D bis du CGI)

2074-11 cadre 7

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES

CESSIION SIMPLE DE VM ET OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR TITRES

Cession de valeurs mobilières

Calcul de l'ensemble des PV/MV par les intermédiaires financiers

207411 cadre 4 § 450

Calcul des PV/MV en totalité ou en partie par le contribuable

207411 cadre 4 § 410 et/ou 2074-IMP11

Cession de droits sociaux

207411 cadre 4 et/ou 2074-DIR11 et/ou 2074-IMP11

Donation de titres de société cotés ayant bénéficié de la réduction ISF

207411 cadre 4

Clôture de PEA avant les 5 ans: taxation de la PV/MV sur la valeur liquidative du PEA pour la partie non affectée dans des opérations visées au cadre 5, « Exception » de la notice

Calcul par la banque de la PV/MV

207411 cadre 9

Calcul par le contribuable de la PV/MV

207411 cadre 5

Clôture de PEA après 5 ans: prise en compte uniquement de la moins-value

Calcul par la banque de la moins-value sur valeur liquidative

207411 cadre 9

Calcul par le contribuable de la moins-value

207411 cadre 5

En cas d'échange de titres grevés d'un report d'imposition

2074-11 § 800 & 820 (année de réalisation)

En cas d'échange de titres reçus en contrepartie de l'apport à la suite d'un réinvestissement

2074-11 § 800 & 820 (année de réalisation)

RÉALISATION D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES ET DE CESSIONS SIMPLES DE VALEURS MOBILIÈRES

(SUITE)

Expiration du report d'imposition de la PV/MV	
En cas d'échange (nature de l'opération initiale)	2074-1) § 540 & 800
En cas de réinvestissement (nature de l'opération initiale)	
réinvestissement dans une société nouvelle non cotée avant le 1.1.2006	2074-1) § 520 & § 800
réinvestissement d'au moins 80% de la PV nette des prélèvements sociaux (art 150-0 D bis)	2074-1) § 500 & § 800
En cas de réinvestissement dont le report d'imposition a été prorogé	
réinvest. dans une société nouvelle non cotée avant le 1.1.2006 avec prorogation suite à réinvest.	2074-1) § 520 & § 800
réinvest. dans une société nouvelle non cotée avant le 1.1.2006 avec prorogation suite à échange	2074-1) § 520 & § 820
réinvestissement d'au moins 80% de la PV nette des prélèvements sociaux (art 150-0 D bis)	2074-1) § 500 & § 820
En cas d'apport à une société à l'IS réalisé à compter du 14.11.2012	
non prorogé	2074-1) § 560 & § 800
si prorogé	2074-1) § 560 & § 820
Expiration du sursis d'imposition de la PV/MV	2074) cadre 4
Expiration du sursis d'imposition pour des titres qui relevaient antérieurement du report d'imposition	
Partie PV/MV en report d'imposition	2074-1) cadre 5 et § 820
Partie PV/MV en sursis d'imposition	2074) cadre 4
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR PROFITS FINANCIERS ET GAINS DE CESSION OU D'APPORT DE CRÉANCES REPRÉSENTATIVES D'UN COMPLÉMENT DE PRIX À RECEVOIR EN EXÉCUTION D'UNE CLAUSE D'INDEXATION	
Profits ou pertes sur MATIF figurant déjà sur l'imprimé n° 2561 ter (ou autre document) transmis par la banque	2074) cadre 9 + justificatifs bancaires à conserver
Parts de FCIMT	
Calcul par l'intermédiaire	2074) cadre 9 + justificatifs bancaires à conserver
Calcul par le contribuable	2074) cadre 6
Gain de cession ou d'apport de créances	2074-1) cadre 4